

Nous assurons :

• **UNE AIDE**

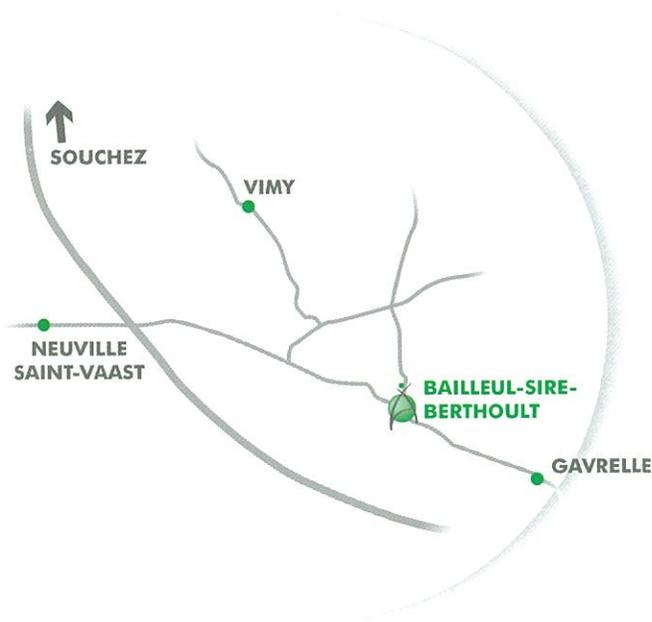
Rapide,
Adaptée,
de Qualité,

• **UN SUIVI PERSONNALISÉ**

• **LA TOTALITÉ DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES**

• **LA GESTION DU PERSONNEL**

Recrutement,
Remplacement,
Formation



C'EST :

- 1 UNION NATIONALE
- 94 FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES
- 3350 ASSOCIATIONS LOCALES

Pour la Maison des Services de Bailleul-Sire-Berthoult, nous sommes **150 salariés** pour plus de **500 personnes aidées**.

Notre association est gérée par un conseil d'administration composé de bénévoles.

Notre Maison des Services est ouverte au public pour vous accueillir ou nous joindre au téléphone :

du Lundi au Vendredi
de 8h30 à 12h30
de 13h30 à 17h30

En dehors de ces horaires, un répondeur prendra vos messages.



Services aux personnes à domicile - NF311
Délivrée par AFNOR Certification - www.marque-nf.com

Vous êtes actif, retraité, handicapé

Vous avez besoin d'une aide

Contactez-nous

03.21.60.15.99



UN ACCUEIL

UNE ÉCOUTE

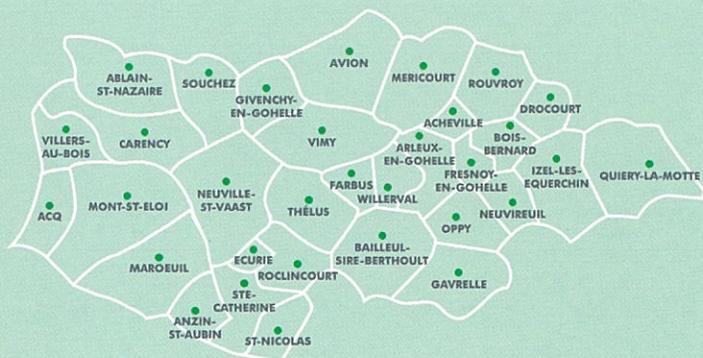
UNE RÉPONSE

**76, rue d'Henin
62580 - BAILLEUL-SIRE-BERTHOULT**

CARTES DES COMMUNES D'INTERVENTION POUR CHACUN DES SERVICES



3 SERVICES - 1 SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
03.21.60.15.99



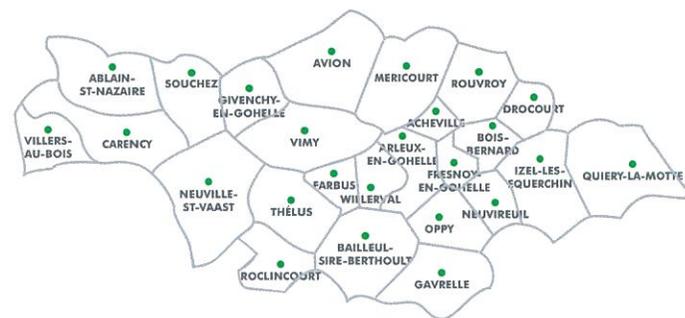
SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD)

- Pour tous, actifs ou retraités
- Vous aider dans votre vie quotidienne
- Vous accompagner dans vos démarches administratives
- Déduction de 50% du coût de la prestation de vos impôts*

*selon législation en vigueur

LES PRESTATIONS

- Ménage - Repassage
- Aide à la toilette
- Préparation et aide aux repas
- Courses - Garde de jour



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE POUR PERSONNES ÂGÉES de 60 ANS et PLUS (SSIAD - PA)

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE POUR PERSONNES ÂGÉES de MOINS de 60 ANS (SSIAD - PH)

Atteintes d'une maladie chronique ou
porteuses d'un handicap

LES PRESTATIONS DE CES 2 SERVICES

7 jours sur 7 par des aides-soignants (es)
diplômés (es)

- Aider à domicile toute personne en perte d'autonomie
- Soins d'hygiène et de confort assurés
- Intervention sur prescription médicale
 - Prise en charge à 100% par les organismes sociaux

